

Rapport de la Réunion  
du Comité Exécutif de la Commission de lutte contre  
le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest

Alger, 7-10 Janvier 1990

## INTRODUCTION

Conformément à la recommandation faite à la quinzième session de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin (paragraphe 52 du rapport) tenue à Tripoli (Libye) du 18 au 22 mars 1989, prévoyant la possibilité de réunir son Comité Exécutif même deux fois entre 2 sessions ordinaires, la seizième session de ce dernier a eu lieu à Alger du 7 au 10 Janvier 1990.

Des représentants de tous les Etats membres ont participé à cette session présidée par Mr. Mustafa Aliesh, Président du Comité National Libyen de lutte contre le criquet pèlerin et Président de la quinzième session de la Commission.

La liste des participants est comme suit :

- Algérie : BENABDI Abdelkader, Directeur Général de l'Institut National de la Protection des Végétaux, B.P. 80 El-Harrach , Alger.
- DRIAS Abdelhalim, Service lutte Antiacridienne, Institut National de la Protection des Végétaux, B.P. 80 , El-Harrach, Alger.
- ZAKOUR Abderrahmane, Institut National de la Protection des Végétaux, B.P. 80 , El-Harrach, Alger.
- Libye : ALIESH Mustafa Mohamed, Président du Comité National Permanent de lutte contre le criquet pèlerin, B.P. 7424, Sidi El Masri , Aïn Zara ,El Djamahiria Arabe Libyenne.
- Maroc : MABROUR Mohamed, Lt Colonel de la Gendarmerie Royale, P.C. Central de la lutte Antiacridienne , Rabat, Maroc.
- BEN HALIMA Thami, Chef du Centre National de lutte Antiacridienne d'Aït-Melloul, B.P. 125, Inezgane, Maroc.
- Mauritanie : BIRANTE Soumare, Directeur Adjoint de l'Agriculture, Ministère du Développement Rural, B.P. 180, Nouakchott - Mauritanie.
- Tunisie : WARDI Semei, Ingénieur à la Direction Générale de la Production Végétale, C.R.D.A. Gafsa 2100-Tunisie.

### Ordre du jour

1. Ouverture de la session,
2. Programme de travail de la Commission et renforcement du Secrétariat (Organisation de la circulation de l'information et recherche ...),
3. Problèmes posés par les insecticides aux pays de la région,
4. Comptes annuels pour 1989, Programme de travail et budget pour 1990,
5. Date et lieu de la prochaine session,
6. Adoption du rapport.

### Résumé des débats et recommandations

#### Programme de travail et renforcement du secrétariat

1. En application de la recommandation (paragraphe 41) de la quinzième session de la Commission au sujet de la nécessité de la préparation d'un programme annuel de travail précisant les actions à entreprendre par la Commission dans les différents domaines ayant trait au criquet pèlerin, le Secrétariat a présenté un document de travail à ce sujet .

2. Après avoir analysé et discuté ce document qui traite des préoccupations des pays de la Commission en matière :

- du suivi de la situation acridienne et de la circulation de l'information,
- de la formation et de la recherche,
- de la coopération maghrébine,
- de la coordination avec les pays du Sahel et les autres organisations régionales,

le Comité relève que si ce document reflète effectivement les préoccupations de la Commission , il n'en demeure pas moins essentiel de préciser ces points dans le cadre d'un programme opérationnel détaillé et budgétisé qui sera présenté par le Secrétariat à la prochaine session du Comité précédent la seizième session de la Commission.

3. En ce qui concerne le renforcement de la Commission par la désignation d'un expert spécialisé en criquet pèlerin devant assister le Secrétaire dans les multiples tâches qui lui incombent (recommandation de la quinzième session, paragraphe 42), et afin d'activer la procédure de recrutement, le Comité demande au Secrétaire de préciser les termes de référence du postulant tels qu'ils ont été présentés à la quinzième session et de les transmettre au

4. Etant donné le budget limité de la Commission et l'importance des activités qu'elle mène et qu'elle est appelée à mener notamment dans les domaines du suivi de la situation acridienne, de la formation et de la recherche, du fonctionnement de la Force Maghrébine, des problèmes posés par les insecticides dans la région, le Comité sollicite de la FAO la prise en charge sur son programme régulier de ce poste d'expert proposé au grade P4.

#### Suivi de la situation acridienne et circulation de l'information

5. La soudaineté de l'apparition de l'invasion acridienne en 1987 et son développement démesuré en 1988 et 1989, ont démontré encore une fois le rôle capital que jouent la circulation et les échanges d'informations dans le suivi de la situation acridienne.

6. Afin de permettre ces échanges d'informations en temps réel, le Comité souligne la nécessité de développer davantage les moyens de communication dont disposent les Etats membres et de maintenir des échanges réguliers entre les Unités Nationales et régionales de lutte antiacridienne par le biais des transmissions radio.

7. A ce titre, le Comité recommande la convocation d'une réunion des responsables nationaux des réseaux radio opérant en lutte antiacridienne dans le but :

- d'inventorier les différents types d'émetteurs-récepteurs utilisés dans la région;

- d'élaborer un programme de formation des personnels de maintenance et des utilisateurs ;

- de préciser les modalités pratiques d'échanges d'informations entre les différents réseaux.

8. Le Comité insiste sur le maintien d'un contact permanent entre les Unités Nationales d'une part, entre celles-ci et le Secrétariat de la Commission et le siège de la FAO d'autre part et ce, même en période de rémission.

9. Dans le but d'assurer un suivi de la situation acridienne, non seulement au niveau régional mais également au niveau de toute l'aire de reproduction du criquet pélerin, le Comité rappelle la nécessité absolue d'un échange régulier d'informations entre les Organisations régionales et la FAO sur les plans horizontal et vertical .

#### Force Maghrébine d'Intervention (F.M.I.) contre le criquet pélerin

10. Conformément à la recommandation (paragraphe 44) de la

le Comité Exécutif, réuni à Alger du 11 au 14 mai 1989, a élaboré un plan d'action détaillé et budgétisé pour le déploiement de la Force Maghrébine en Mauritanie, Niger et Mali avec respectivement 6,2, et 2 équipes de prospection (voir Plan d'Action de la F.M.I. pour 1989 et début 1990, CLCPANO Alger, mai 1989). En novembre 1989, les équipes prévues pour les deux premiers pays y sont effectivement rendues et ont procédé aux prospections dans les zones d'action prédéterminées.

11. La mise en place et la rapidité d'intervention de ces équipes n'auraient pu avoir lieu sans le concours judicieux de la FAO, de la BID, de la Belgique, des pays maghrébins et des pays concernés.

12. Les équipes destinées au Mali n'ont pas pu effectuer la mission prévue et ce à la demande des Autorités Maliennes qui, disposant de moyens nationaux jugés suffisants, ont préféré garder les deux équipes de la F.M.I. en position d'attente en prévision, d'une évolution plus grave de la situation acridienne.

13. En Mauritanie, compte tenu de l'existence de biotopes favorables à la survie du criquet pélerin, les prospections conjointes menées par des équipes mixtes Mauritanie/FILAA en novembre-décembre 1989, bien que limitées dans le temps et dans l'espace, ont mis en évidence l'existence dans le Trarza et l'Adrar de populations dispersées de criquets pélerins à l'état de jeunes ailés et de larves du 1er au 5ème stades.

14. Ces prospections n'ont toutefois pas permis de faire une évaluation précise du potentiel criquet dans l'ensemble des régions prospectées par voie aérienne et qui présentent les mêmes conditions écologiques.

15. Etant donné l'étendue et la complexité des régions à prospecter et l'insuffisance d'informations permettant le suivi de l'évolution des conditions écologiques en vue d'établir des prévisions, la poursuite des activités de prospection doit être nécessairement être entreprise pendant la période non active des populations acridiennes dissimulées dans le pays.

16. En tenant compte des considérations précitées, il s'avère indispensable de renforcer la surveillance existante par la mise en place d'un dispositif de neuf (9) équipes de la Force Maghrébine suivant le programme d'intervention figurant à l'annexe I.

17. Au Mali et au Niger, l'intervention des deux équipes de prospection de la F.M.I. prévues pour chacun des deux pays est programmée en septembre et octobre 1990.

18. L'estimation financière de l'intervention de la F.M.I. en 1990 est évaluée à 178.000 dollars EU (annexe II) dont :

- 95.000 \$ pour l'action en Mauritanie
- 41.500 \$ pour le Mali

19. Une partie de ces besoins est déjà disponible grâce à une contribution de la BAD d'un montant de 60.000 dollars US. La différence de 118.000 \$ est à rechercher auprès de la Communauté internationale des donateurs .

### Formation et recherche acridienne

20. La lutte préventive contre le criquet pèlerin dont les principes sont connues, se base sur une connaissance approfondie de tous les aspects intéressant l'insecte, son milieu et les moyens de son contrôle.

21. Dans ce sens, la formation des cadres chargés de l'application de cette lutte et de son amélioration constitue l'élément moteur de la stratégie de lutte préventive .

La Commission a toujours accordé une importance particulière à la formation et à la recherche en lutte antiacridienne à tous les niveaux dans le but de constituer ou de renforcer les Unités Nationales spécialisées en la matière . Elle s'est déjà attelée à cette tâche, mais n'a pu réaliser que partiellement cet objectif.

22. Certains cadres formés n'exercent plus dans les Services Nationaux de lutte antiacridienne et n'ont pu y être maintenus.

23. De ce fait et compte tenu de l'impérieuse nécessité de disposer d'équipes spécialisées dans toutes les disciplines et à tous les niveaux pour maîtriser scientifiquement le fléau acridien, le Comité a chargé le Secrétaire de la Commission d'élaborer un programme de formation et de recherche englobant toutes les disciplines liées aux activités de la lutte antiacridienne, à savoir :

- Acridologie;
- Météorologie et télédétection;
- Pesticides;
- Matériels de traitement (terrestre et aérien);
- Télécommunications (réseau , entretien);
- Protection de l'homme et de l'environnement.

24. Ce programme sera examiné avant son adoption définitive lors de la réunion de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin prévue en mars 1990 à Tunis.

### Problèmes posés par les insecticides aux pays de la région

25. Lors de la dernière invasion (octobre 1987 à mars 1989) les Etats membres ont traité près de 9.000.000 hectares avec plus de 10.000.000 de litres d'insecticides . Bien que des précautions importantes ont été prises pour minimiser l'impact néfaste de ces insecticides sur l'homme et sur l'environnement, et que des études (limitées dans le temps et dans l'espace) destinées à évaluer les

dans certains pays de la région, il n'en demeure pas moins nécessaire d'entamer des recherches approfondies sur ces effets secondaires à moyen et à long terme .

26. En plus des insecticides pulvérisés, des stocks très importants sont actuellement disponibles dans la région. Ils sont évalués à environ 6.000.000 de litres (organo-phosphorés et pyretrinoïdes) acquis au titre du dernier cycle d'invasion et 3.500 tonnes d'insecticides organo-chlorés ayant 20 à 30 ans d'âge .

27. Ces quantités énormes de pesticides contenues dans des fûts de très mauvaise qualité et stockées dans des conditions inadéquates (manque ou absence d'abris et de citernes de grande capacité), posent les problèmes suivants :

- dégradation rapide de la qualité de ces insecticides, d'où des pertes considérables d'argent ;
- transformation à moyen et à long terme de ces insecticides en métabolites beaucoup plus dangereux;
- pollution du milieu, essentiellement des nappes phréatiques, par les pertes incontrôlées de pesticides ;
- entretien excessivement coûteux de ces produits tant qu'ils sont emmagasinés dans des fûts devant être remplacés presque annuellement ;
- destruction des anciens stocks d'organo-chlorés dans des conditions non polluantes pour le milieu ;
- destruction des emballages dans les mêmes conditions.

28. Vu la complexité de ces problèmes et le manque, voire l'absence de moyens humains, matériels et financiers pour les résoudre par les potentialités propres de la région, le Comité recommande au Secrétariat de prendre contact avec la FAO, les Organisations internationales de protection de l'environnement et tout autre organisation ou organisme concernés par les problèmes que posent les insecticides en vue de rechercher les moyens humains et financiers permettant d'engager une expertise en la matière dans la région.

29. Cette expertise aurait pour mission, en collaboration avec les pays concernés, d'analyser, entre autres , les problèmes soulevés aux points 25 à 27 ci-dessus et d'élaborer un projet régional proposant les solutions appropriées et l'évaluation financière pour leur réalisation.

30. Par ailleurs, le Comité rappelle les recommandations de différentes réunions maghrébines concernant les échanges d'informations entre les Etats membres sur le choix et le prix des pesticides à acquérir .

Comptes annuels pour 1989 - Programme de travail et budget  
pour 1990

31. Après avoir examiné le document relatif aux comptes annuels pour 1989 ainsi que le programme de travail et le budget pour 1990 , le Comité note :

- le retard dans le paiement des contributions au budget de la Commission et demande aux pays membres de s'en acquitter dans les meilleurs délais afin d'éviter à la Commission de se trouver dans des difficultés financières .
- le manque de détails concernant les dépenses effectuées au cours des années 1988, 1989 et 1990 et demande que ces renseignements soient fournis à la prochaine session.
- le besoin de disposer à l'avenir d'un programme de travail et d'un budget prévisionnel correspondant .

Date et lieu de la prochaine session

32. La 17ème session du Comité Exécutif se tiendra à Tunis du 06 au 07 mars 1990 précédant de 3 jours la session de la Commission prévue également à Tunis .





Annexe - II

Estimation financière ( en \$ EU )  
de l'Intervention de la Force Maghrébine ( F.M.I. ) en 1990

Estimation Financière par équipe et par mois en Mauritanie

1. Personnel	3.500
2. Carburant et lubrifiant	1.700
	<u>5.200</u>
- Prospection en Février-Mars durant 1 mois et $\frac{1}{2}$ avec 3 équipes	
3X5200X1,5	23.400
- Prospection en Septembre-Octobre durant 2 mois avec 6 équipes	
6X5200X2	62.400
- Frais de voyages de prospecteurs maghrébins autres que mauritaniens	
9X1000	9.000
- Divers	200
	<u>95.000</u>
<b>Total</b>	

Estimation Financière par équipe et par mois au Mali et au Niger

1. Personnel	8.370
2. Carburant et lubrifiant	1.700
	<u>10.070</u>
<b>Total</b>	

Mali

- Prospection en septembre-Octobre, durant 2 mois avec 2 équipes	
2X10.070X2	40.280
- Frais de voyages d'un prospecteur maghrébin	
1X1000	1.000
- Divers	220
	<u>41.500</u>
<b>Total</b>	

Niger : La même estimation que pour le Mali : 41.500

**Total Général : (95.000+ 41.500+ 41.500) = 178.000 \$**